



Ma Haie pour les Hérissons - Acte 2

Sommaire

Édito du Président	3
Vie institutionnelle	4-5
Découvrez vos nouveaux élus	
Économie	6-8
Développer son activité par la mise en valeur de son local commercial	
Face aux difficultés économiques des entreprises, l'État et les collectivités se mobilisent	
Programme LEADER	9
Fonds européens : toujours plus d'idées en Argonne Ardennaise	
Mobilité	10-11
L'auto-stop solidaire ouvre la voie à la mobilité en Argonne Ardennaise	
Solidarité étudiant	12
Télécharger votre dossier sur notre site internet	
Charte avec les Familles	12
Agissons ensemble pour le bien-être des familles !	
Santé	13
Le diabète : ça nous concerne !	
En novembre, on arrête ensemble !	
Logements/Habitat	14
Travaux	15
Urbanisme	15
Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France	
Parc Argonne Découverte	16-17
Un bel été au Parc Argonne Découverte	
Le chiffre : 180	
Sarthe : une jeune louve prénommée Argonne	
Idee cadeaux de Noël : offrez une expérience inoubliable	
Tourisme	18-19
Quel bilan pour la saison touristique 2020 sur notre territoire ?	
Toujours plus d'actions de communication sur internet	
Coup de pouce pour le plan d'eau de La Samaritaine	
Natura 2000	20
Les sites Natura 2000 aux couleurs de l'automne	
Comité de pilotage Natura 2000	
Trame Verte et Bleue	21
Ma Haie pour les Hérissons : les commandes battent des records !	
Environnement	22-23
Questionnaire : le compostage individuel	
Le tonnage des déchets ramassés en augmentation dans l'Argonne Ardennaise	
Recyclage des meubles : des apports en hausse en déchèterie et pas toujours de benne	

Les actualités des services
et du territoire, c'est sur
argonne-ardennaise.fr et
 @argonne.ardennaise

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr
Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication
Crédits photos : Argonne Ardennaise, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)
Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190



Édito

Suite au renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle équipe s'est constituée pour piloter notre communauté de communes.

En relation étroite avec toutes les communes, nous avons pour objectifs de :

- **Favoriser le bien vivre de tous les habitants**, c'est à dire permettre à chacun de trouver en proximité les services dont il a besoin tant pour la santé, l'éducation, le lien social, la mobilité, la culture, le sport, les loisirs... **Être bien là où l'on habite.**
- **Favoriser le développement économique** par l'artisanat, le commerce, l'industrie, une agriculture inventive créatrice de valeur ajoutée, un tourisme qui mette en valeur les atouts de notre territoire. **Accompagner tous ceux qui entreprennent.**
- **Favoriser la vie dans nos villages** en favorisant l'amélioration de l'habitat, en aidant les communes à mener à bien leurs projets, en faisant ensemble ce qui ne peut être fait seul. **Ne pas «faire à la place de », mais « faire ensemble ».**



Atteindre ces objectifs pour un territoire rural comme le nôtre nécessite de s'appuyer sur une démarche qui soit la plus participative possible et qui doit se faire en proximité et confiance.

D'ores et déjà, plus de 150 personnes se sont portées volontaires pour faire partie des différentes commissions de travail. Les élus communautaires auront à cœur de mettre en œuvre les différentes actions proposées. **La communauté de commune de l'Argonne Ardennaise est un outil à la disposition des habitants et des 95 communes de son territoire.**

Je tiens à remercier tous les élus de la mandature précédente et notamment son Président Francis Signoret, qui ont contribué à nous transmettre une intercommunalité en bon état de marche qui peut s'appuyer sur une bonne situation financière et sur une équipe de salariés compétents et très impliqués. La situation sanitaire actuelle montre ô combien il est important de pouvoir s'appuyer sur une intercommunalité bien structurée pour venir en aide aux acteurs économiques, aux communes et aux habitants.

Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait est un gage de transparence indispensable à toute action publique et qui permet l'adhésion du plus grand nombre. C'est le rôle et l'ambition du 2c2a Mag', outil de communication qui vous permettra de vous tenir informés, de comprendre l'action de votre communauté de communes et d'**être acteur de votre territoire**. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa rédaction. Bonne lecture à vous.

Benoît SINGLIT

Président de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise

Vice-présidents et des commissions de travail : les élus en action !

Les commissions sont chacune présidée par un Vice-président auquel le Président a délégué une thématique. Ils vous présentent leurs principaux projets pour la mandature.



Yann DUGARD, Maire de Vouziers (expert géomètre)

1^{er} Vice-président en charge de la commission *Habitat et Urbanisme*

« Cette commission suit les logements communautaires, y compris les travaux, ainsi que la mise en place du dispositif relatif à l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Nos enjeux de travail concernent la politique habitat de la collectivité, les actions à mettre en place pour lutter contre la vacance et favoriser la mise en adéquation du parc de logements du territoire avec la demande (qualité énergétique, attractivité et embellissement, logements adaptés aux seniors...). »

Christophe MANCEAUX, Maire de Leffincourt (exploitant agricole)

Vice-président en charge des commissions *Gouvernance et Communication*

« La commission travaille à l'organisation de l'information et de la communication. La communauté de commune doit faciliter le travail collectif des élus, informer les conseils municipaux ainsi que les habitants avec pertinence.

Par ailleurs, elle travaille à l'écriture des documents qui définissent les modalités de fonctionnement de la Communauté de communes. Elle sera force de proposition sur le fonctionnement des différentes instances de la collectivité tout au long du mandat. »



et *Agriculture*

« Au sein de cette commission, nous traiterons de l'agriculture et plus largement de tout ce qui est produit à partir du sol (grandes cultures, maraîchage, bois...). Les agriculteurs et les professions associées composent notre territoire et il est important de restaurer le lien entre producteurs et consommateurs. Dans ce cadre, le rôle de la commission est de comprendre les filières, d'agir en tant que consommateur en liaison avec les pôles scolaires, avoir un raisonnement plus large sur la consommation des habitants du territoire et des villes voisines. Nous accompagnerons le monde agricole pour évoluer vers le modèle de demain qui sera résilient face à l'évolution du climat et des modes de consommation. »



Vincent FLEURY, Maire de Monthois (exploitant agricole)

Vice-président en charge des commissions *Finances*

« Nous assurons le suivi financier et comptable de la collectivité. La commission étudie les moyens de financement des politiques publiques menées par la collectivité. Elle pilotera également le débat d'orientations budgétaires qui a lieu chaque année. Enfin, elle assurera le suivi financier de la mutualisation. »

et *Suivi des grands équipements et travaux*

« Cette thématique concerne notamment les travaux du projet de nouveaux locaux de la Communauté de communes, la construction de l'extension des locaux du FJEP, les Maisons de santé, les gros travaux au Parc Argonne Découverte ainsi que les futurs projets de la mandature. Elle suivra également le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que le projet du Conseil Régional de déploiement de la fibre. »



Pierre LAURENT-CHAUVET, Maire de Champigneulle (retraité de l'industrie)
Vice-président en charge de la commission Commerce, Artisanat, Industrie

« Cette commission travaille sur les thématiques du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, de l'emploi, de l'insertion et de l'éolien. Les principaux enjeux abordés sont la stratégie de développement économique en lien avec nos partenaires institutionnels, tels l'Agence de Développement Economique, et associatifs, tels que Dynamic Argonne. De plus, nous avons un enjeu à court terme : favoriser le rebond économique du territoire suite à la crise du COVID-19 et accompagner le commerce local. »

Désiré NANJI, Maire de Buzancy (médecin généraliste)
Vice-président en charge de la commission Services à la personne

« Nous nous occupons de l'ensemble des services à la personne : la Petite Enfance via le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s, le suivi de la Charte avec les Familles et du Contrat Local de Santé, la mise en place du plan d'actions France Mobilités. Nos dossiers en cours sont les modalités de transformation des Maisons de Services au Public en Maisons France Services et la finalisation des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. La commission est également force de proposition concernant les enjeux du territoire en matière de démographie médicale et suit le partenariat avec le FJEP. »



Danielle ANDREY, Maire de Montgon (retraîtée de la fonction publique)
Vice-présidente en charge des commissions Développement touristique

« En lien avec l'Office de Tourisme, cette commission a en charge la stratégie touristique du territoire. Outre la promotion de l'Argonne Ardennaise, nous travaillerons sur les équipements et infrastructures touristiques tels que les sentiers de randonnée et l'itinérance, la voie verte et le contrat canal ainsi que le patrimoine bâti touristique dans un objectif de développement d'une destination touristique visible et attractive. Nous veillerons également au positionnement stratégique du Parc Argonne Découverte. »



et Environnement

« Cette commission assure la cohérence d'une politique environnementale transversale à l'ensemble des actions de la collectivité. Elle travaille notamment sur les thématiques liées à Natura 2000, l'opération « Ma haie pour les hérissons », la gestion des milieux aquatiques (GEMA), le partenariat avec l'Université Reims-Champagne Ardenne concernant le CERFE à Boulton-aux-Bois et la prévention des déchets. Elle a également une mission prospective de sensibilisation à l'environnement. »

Roland CANIVENQ, Maire de Toges (retraité de l'armée)
Vice-président en charge de la commission Culture et Sport

« Nous avons en charge les politiques culturelles et sportives du territoire, par l'intermédiaire, entre autres, du dispositif de soutien aux associations culturelles et sportives. »

Le principal enjeu est l'écriture puis la mise en œuvre du projet culturel de territoire avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la culture sur le territoire. Elle suit également la délégation de service public du centre aquatique Argona. »



Développer son activité par la mise en valeur de son local commercial

C'est bien la finalité du dispositif ACCOR, disponible sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, afin de faire des commerces du territoire un vecteur d'attractivité. Six dossiers ont été subventionnés jusqu'à présent; découvrez ici quatre d'entre eux.



Retour aux Sources

Les anciens locaux du magasin Néfertiti rue Chanzy à Vouziers vont être intégralement rénovés pour accueillir une épicerie vrac qui proposera des produits alimentaires, ménagers et cosmétiques bio et locaux.

C'est un projet innovant puisqu'il s'agit du premier établissement de ce type en Argonne Ardennaise.

Travaux en cours. Ouverture prévue début 2021.

Subvention accordée : 15 000 €

Garage GUILLON

Le garage transforme la maison mitoyenne du garage afin de créer un véritable espace d'accueil et de vente pour sa clientèle, bien séparé de l'entrée de l'atelier. Ce commerce historique de Bairon et ses environs poursuit son développement et continue de proposer des services de proximité.

Les travaux sont en cours de réalisation.

Subvention accordée : 7 661 €



Boucherie CAUCHON

L'acquisition d'un nouveau camion de tournée était indispensable pour augmenter le nombre de tournées. Le plancher cabine est d'occasion, mais la cellule et son aménagement sont neufs. Cette boucherie vouzinoise est la seule à effectuer des tournées et livraisons en local depuis 9 ans.

Subvention accordée : 12 500 €



Bar Le Rennes

Le gérant de ce bar vouzinois souhaite réhabiliter la salle de spectacle et restaurant à l'arrière du bâtiment (rénovation des murs et de l'électricité, acquisition de mobilier) afin de renforcer l'offre auprès de la clientèle en matière d'animations et de restauration. L'ancien hôtel de Rennes pourra ainsi accueillir plus de clients avec une offre diversifiée.

Travaux à venir.

Subvention accordée : 7 710 €



ACCOR, mode d'emploi

L'aide à la rénovation des locaux commerciaux

Afin d'encourager et de permettre aux professionnels qui le souhaitent d'embellir leurs locaux commerciaux, la communauté de communes propose une subvention qui pourra être bonifiée dans certains cas.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les entreprises, commerces ou artisans qui :

- ont un effectif salarié de moins de 10 personnes travaillant de manière effective sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- ont un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 million d'euros et réalisé à plus de 50 % par de la vente de biens ou services aux particuliers.

Quels projets peuvent être soutenus par ACCOR ?

Tout comme le dispositif pour l'immobilier, les investissements productifs (machines, outils...) ne peuvent pas être pris en compte. En revanche, les travaux et aménagement nécessaires au maintien et au développement de l'activité et l'acquisition de matériels (hors simple renouvellement) peuvent être subventionnés avec ACCOR.

Par exemple : aménagement des espaces consacrés à l'accueil du public, mobilier commercial ou encore les véhicules ateliers de tournée.

Condition très importante : ces investissements ne doivent pas avoir été engagés ou réalisés préalablement à la demande de subvention.

Quel est le montant de la subvention ?

Comme précédemment, l'entreprise devra réaliser un minimum d'investissements éligibles ; ici 3 333 €. La communauté de communes quant à elle attribuera une subvention représentant **30 %** de ces investissements. Cela représente une aide comprise entre **1 000 € minimum et 12 500 € maximum**.

Un soutien spécifique pour les coeurs de bourgs

Pour les candidats exploitant un local commercial avec une vitrine en rez-de-chaussée dans le **centre d'un bourg** du territoire, un taux supérieur sera appliqué. De même, s'il s'agit d'une rénovation complète des parties extérieures, ce taux de subvention peut encore augmenter.

Pour toute information complémentaire sur ce dispositif ou sur le dépôt de dossier, contactez notre animateur économique !

Contactez-nous !

Germain HERBINET
 Animateur économique
 07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85
 economie@argonne-ardennaise.fr

Face aux difficultés économiques des entreprises, l'État et les collectivités se mobilisent

Aides directement financées en tout ou partie par l'Argonne Ardennaise

Fonds Résistance

Type d'aide : avance remboursable

Public concerné : Entreprises/activités marchandes – tous statuts confondus sauf objet immobilier (hors gîtes professionnels) et activités secondaires

Montant : plafonné à 20 000 €

Conditions :

- Besoin de minimum 5 000 €
- Minimum 25 % de pertes
- Siège situé en région Grand Est
- Immatriculation avant 1er novembre 2019
- Structure Indépendante
- Masse salariale inférieure à 20 salariés TP
- Refus prêt Bancaire ou prêt PGE

La région Grand Est, le département des Ardennes et l'Argonne Ardennaise, en partenariat avec la Banque des territoires ont abondé ce fonds.

2 dossiers ont été subventionnés sur le territoire à hauteur de 40 000 €

Aide locale de solidarité

Afin d'aider les plus petites entreprises, qui ont vu leur activité s'effondrer du fait de l'épidémie de coronavirus, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise apporte une « aide locale de solidarité Covid-19 » complémentaire aux deux volets du Fonds de Solidarité mis en place par l'État et les Régions (voir encart ci-dessous).

L'aide est calculée sur la base du ou des montants d'intervention de l'État et de la Région Grand Est. Elle est égale à la somme des montants perçus par l'entreprise correspondant à chaque volet du Fonds de Solidarité (sur un ou plusieurs mois), plafonnée à :

1 000 € par entreprise pour le premier volet,
2 000 € par entreprise pour le second volet.

95 dossiers ont été directement subventionnés par l'Argonne Ardennaise pour un montant total de 98 213 €

Aides proposées au niveau national

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Ce fonds s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quels que soient leur statut (société, entrepreneur individuel, association...) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs), ayant au plus 50 salariés.

Le montant de l'aide versée dans le cadre du reconfinement est calculé différemment selon le mois considéré et selon la situation de l'entreprise.

Toutes les informations et formulaires sont disponibles sur www.economie.gouv.fr >

Covid19-soutien-entreprises > Mesures d'urgence > Fonds de solidarité

Autres dispositifs

L'État a mis en place d'autres mesures de soutien aux entreprises, notamment :

- indemnisation de l'activité partielle,
- prêts garantis par l'État,
- reports d'échéances fiscales et de cotisations sociales,
- accélération des remboursements de crédit de TVA ou d'impôt sur les sociétés,
- facilités déclaratives,
- assouplissement des modulations d'acomptes,

Toutes les informations sur ces mesures sont à retrouver sur le site : www.economie.gouv.fr > covid19-soutien-entreprises > les-mesures

Contactez-nous !

Germain HERBINET
Animateur économique
07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85
conomie@argonne-ardennaise.fr

Fonds européens : toujours plus d'idées en Argonne Ardennaise

Découvrez les 3 nouveaux projets sélectionnés en juillet par le Groupe d'Action Locale et bientôt en action sur le terrain.



«Retour aux sources : création d'un commerce de vente de produits vrac zéro déchet»

Porteur : EURL Retour aux Sources

Fiche action : Économie

Lieu : Vouziers

Descriptif : Mme Henriët souhaite créer un commerce dont les priorités sont la transition écologique et le circuit court. Ainsi, et dans un souci de dynamisation du territoire de l'Argonne Ardennaise, elle créera un lieu de vente de produits en vrac, bio et locaux dans le centre bourg de Vouziers. Des contacts ont été pris avec plusieurs producteurs locaux. Des ateliers pourront aussi être organisés dans le magasin sur la thématique du « Faire soi-même ». L'ouverture est prévue début 2021.

Montant des dépenses (prévisionnel) : 66 616,11 €

Montant d'aide LEADER (prévisionnel) : 38 561,65 €



«Le Comptoir Argonnais - Hébergement de groupe»

Porteur : Jacob (Boudewijn) ALMEKINDERS

Fiche action : Tourisme

Lieu : Apremont-sur-Aire

Descriptif : M. Almekinders souhaite créer un gîte de groupe en rénovant un bâtiment, ancien Comptoir Français, situé en centre-bourg d'Apremont. Cet hébergement pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes s'attachera à mettre en avant les valeurs du tourisme responsable tout en assurant un confort optimal aux personnes hébergées. M. Almekinders projette de promouvoir les offres touristiques liées à la nature et à l'histoire.

Montant des dépenses (prévisionnel) : 269 728,43 €

Montant d'aide LEADER (prévisionnel) : 26 972,84 €



© François BEAUFRAIN

«Mise en valeur de l'Église de Saint-Juvin»

Porteur : Commune de Saint-Juvin

Fiche action : Tourisme

Lieu : Saint-Juvin

Descriptif : Afin de préserver et de mettre en valeur son église et son histoire, la commune de Saint-Juvin souhaite sécuriser l'accès au bâtiment, mettre en valeur les statues et créer un support de médiation devant l'édifice. Ce projet est travaillé en collaboration avec l'association « Culture et Animation de Saint-Juvin » qui a déjà mis en place plusieurs actions de valorisation de l'église.

Montant des dépenses (prévisionnel) : 25 452,53 €

Montant d'aide LEADER (prévisionnel) : 12 223,02 €

Coline DALIMIER
Chargée de mission LEADER
03 24 30 23 94
leader@argonne-ardennaise.fr

APPEL À NOUVEAUX PROJETS

Vous avez une idée, un projet lié au bien vieillir, à l'animation/liens sociaux, à la mobilité, au tourisme ou à l'économie ? Le programme LEADER peut vous accompagner et vous financer ! Des fonds sont encore disponibles. Appelez-nous !

L'auto-stop solidaire ouvre la voie à la mobilité en Argonne Ardennaise

La Communauté de Communes a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce, réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux «Arrêts sur le Pouce» (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'auto-stop pour tous !

Concrètement, ça marche comment Rézo Pouce ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezo-pouce.fr, sur l'application, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs). En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pancarte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête dans les 6 minutes ! Les conducteurs, quant à eux, collent leur autocollant sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce !

Pour se déplacer de façon plus organisée, les utilisateurs peuvent utiliser l'application Rezo Pouce. Rien de plus simple, les passagers et les conducteurs indiquent leurs trajets recherchés ou proposés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat pour plus de flexibilité ou peuvent être programmés pour plus tard. Et bien sûr, les passagers et les conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation. Les utilisateurs peuvent également créer et s'abonner à des hashtags qui les intéressent (ex. #GareRethel) pour facilement visualiser tous les trajets publiés avec ceux-ci !

Un outil supplémentaire dans l'offre de transport

Consciente des enjeux de la mobilité sur son territoire (accès aux soins, au travail, à la justice, ...), l'Argonne ardennaise a déci-



de se lancer dans l'aventure Rezo Pouce. Avec le soutien de l'ADEME, qui soutient le financement du développement de ces actions pour une durée de trois ans, la communauté de communes a mis en œuvre une stratégie d'actions complémentaires pour améliorer la mobilité des habitants.

Elle s'articule autour de trois axes :

- La mobilité solidaire avec le soutien au Transport à la Demande du FJEPCS et bien sûr la mise en place de Rézo pouce. Un service de location de scooters est également disponible au FJEPCS.

- La mobilité inversée qui vise à redéployer des services aux ha-

bitants sur le territoire, comme la Maison des Services Au Public itinérante, le projet « A plus dans le Bus ! », le café numérique itinérant, et en projet une étude pour l'implantation de commerces itinérants.

- L'accompagnement aux changements de comportements de mobilité, en promouvant et animant le dispositif Rézo Pouce, en implantant un réseau de bornes électriques, en facilitant l'implantation d'espaces de télétravail sur le territoire.

Se déplacer en zone rurale

Lâcher sa voiture peut s'avérer difficile. Nous sommes tous habitués à nous déplacer quasi exclusivement en voiture et il faut bien l'admettre : en zone rurale,

la voiture, c'est bien pratique. Mais la voiture individuelle, c'est aussi des coûts importants (plusieurs milliers d'euros par an tout compris), donc un moyen de transport qui n'est pas accessible à tous, et un mode de déplacement polluant. Aujourd'hui, le temps est au partage de la mobilité.

Cela dit, la voiture, il est parfois compliqué de s'en passer. Nous devons simplement l'aborder différemment. Effectuer tous ses trajets seul alors qu'une voiture peut transporter 5 personnes, ça fait réfléchir. Pour les trajets les plus courts, des moyens alternatifs existent, comme le vélo. Pour les trajets plus longs, le partage doit devenir un réflexe. Si vous possédez une voiture, pourquoi ne pas prendre des auto-stoppeurs du quotidien ou vous organiser pour covoiturer ? Et si vous n'avez pas de voiture – ou voulez moins l'utiliser – vous pouvez trouver un conducteur en faisant du stop ou en covoiturant !

Faire du stop, prendre des auto-stoppeurs ou covoiturer, ce n'est pas forcément un engagement de tous les jours mais le moindre trajet partagé fera du bien à votre portefeuille et à la planète, sans oublier les belles rencontres que vous pourrez faire. Alors, prêt à rejoindre la communauté Rezo Pouce ? Inscrivez-vous vite sur rezopouce.fr, sur l'application, dans votre mairie ou en point relais (une photocopie d'une pièce d'identité est nécessaire) !

Contact

Barnabé Hu
 FJEPCS La Passerelle
 0672450389
 barnabe.hu@fjepcs.fr
 www.rezopouce.fr

-TRAJETS-
100% solidaires

Comme Sofia, partage tes trajets du quotidien en toute simplicité et fais de chouettes rencontres en rejoignant tes voisin-es sur Rezo Pouce !

#PartageonsNosTrajets

REZOPOUCE | REZOPOUCE.FR | argonne ardennaise | République Française



DERNIÈRE MINUTE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'inauguration du dispositif a dû être repoussée. Le dispositif est néanmoins activé sur le territoire et les panneaux mis en place dans la plupart des communes. N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.rezopouce.fr pour vous renseigner et/ou vous inscrire.

Durant le confinement, le co-voiturage est toléré dans le cadre des déplacements dérogatoires autorisés, avec port du masque obligatoire et attestation pour chacun des passagers, sous réserve de nouvelles dispositions gouvernementales. Informations sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Solidarité étudiant : téléchargez votre dossier sur notre site internet

La Communauté de Communes propose une aide financière aux jeunes étudiants dont les ressources sont limitées. Attention au calendrier : la demande est à déposer avant le 31 décembre, auprès de la Maison des Services au Public.

Depuis 2002, l'Argonne Ardennaise a mis en place une allocation différentielle (sous condition de ressources) destinée à favoriser la poursuite d'études chez les jeunes.

En quoi consiste cette aide ?

Cette subvention est versée en fonction de la composition du foyer et des ressources (salaires, revenus, allocations familiales, bourses... hors APL), est plafonnée à 1 440€ par an et est versée en 3 temps (janvier, avril et juillet).

Qui peut en bénéficier ?

Les étudiants inscrits en études supérieures, dont la famille réside sur le territoire de l'Argonne Ardennaise et âgés de moins de 25 ans au moment de leur inscription. Limité à deux années d'études.

Quand faire la demande ?

Dès maintenant et jusqu'au 31 décembre. Modalités et dossier de demande sur

www.argonne-ardennaise.fr >
aides et subventions >
solidarité étudiant



©Photo : Pihere

Charte avec les Familles

Agissons ensemble pour le bien-être des familles !

Le 25 avril 2019, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la MSA Marne Ardennes Meuse ont signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une « Charte territoriale avec les Familles » sur l'ancien canton de Buzancy.

LA CHARTE AVEC LES FAMILLES...

C'est quoi ? : c'est vous donner la parole pour imaginer, créer et donner vie ensemble à vos idées...

C'est où ? 22 communes de l'ancien canton

C'est quand ? C'est maintenant !

C'est pour qui ? Pour les 2 269 habitants de ce territoire, sans limite d'âge (c'est donc pour tout le monde !)

Pour quoi faire ? Se faciliter la vie, améliorer son quotidien, s'exprimer et être écouté, s'impliquer, rencontrer des gens, partager, communiquer, bien vivre ici, quoi !



5 thématiques ont été retenues comme prioritaires par les habitants et acteurs locaux :

1. Bien vivre ensemble, se rencontrer, échanger et participer à des activités et animations collectives
2. Bien vivre et s'épanouir dans son rôle de parents
3. Culture, sport et loisirs
4. Santé et accès aux soins
5. Informer, s'informer et mieux communiquer

Des groupes de réflexion seront organisés prochainement sur ces différentes thématiques.

Notre démarche

Depuis l'été 2019, 21 maires, les représentants de 28 structures présentes sur le secteur (Institutions, commerces, professionnels de santé...) et des familles ont été rencontrés et questionnés lors de différentes manifestations locales.

Vous habitez dans le secteur de Buzancy ? Vous êtes intéressé par l'une ou plusieurs thématiques ? N'hésitez pas à nous rejoindre !

Contactez-nous !

Romane QUIL
Coordinatrice
03 24 30 23 94

Le diabète : ça nous concerne !

La journée mondiale du diabète, le 14 novembre, est l'occasion de sensibiliser le grand public au diabète, à sa prise en charge et à l'importance de la prévention.

Avec 4 millions de personnes diabétiques en France et 400 millions dans le monde, c'est un enjeu de santé publique majeur. Or, aujourd'hui, on estime qu'une personne atteinte de diabète sur deux ignore qu'elle en est atteinte. D'où l'importance de se faire dépister !

Une simple prise de sang au laboratoire vous permettra de connaître votre taux de glucose dans le sang. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Fédération française des diabétiques : <https://contrelediabete.federationdesdiabetiques.org/le-test/>



En novembre, on arrête ensemble !

C'est le grand retour du #MoisSansTabac ! Cette année, 55 000 personnes ont déjà rejoint le mouvement ! Pourquoi pas vous ?



Pour la 5^{ème} année consécutive, le ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec l'Assurance maladie et Santé Publique France, lance l'opération #MoisSansTabac. Ce challenge collectif invite tous les fumeurs à franchir le cap de l'arrêt. Alors cap ou pas cap de relevé le défi ?

Comment ça marche ?

- Inscrivez-vous sur le site Tabac Info Service ou auprès d'une pharmacie pour bénéficier d'un accompagnement 100 % personnalisé.
- Commandez gratuitement votre kit d'aide à l'arrêt. Il comprend notamment une brochure de préparation, un agenda de 30 jours avec des conseils pra-

tiques et un disque permettant de calculer les économies réalisées.

- Des tabacologues experts sont à votre écoute au 39 89 (service gratuit)
- Une application mobile est téléchargeable gratuitement. Elle propose : un programme d'e-coaching personnalisé, des conseils de tabacologues, des astuces et des mini-jeux, des vidéos de soutien, un suivi des bénéfices de l'arrêt au quotidien (économies et santé).
- Vous retrouvez chaque jour sur la page Facebook de Mois-SansTabac les conseils, les astuces et les témoignages de la communauté des participants et des supporteurs.

À savoir : Arrêter pendant 30 jours, c'est avoir 5 fois plus de chances d'arrêter de fumer pour de bon. À la fin du défi, vous avez moins envie de fumer, et même si vous recommencez, vous saurez que vous êtes capable de vivre sans cigarette et cela vous aidera pour vos tentatives futures.

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 17 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Trois de ces logements sont actuellement disponibles :



Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (Loyer : 470 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m²). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



Terron-sur-Aisne (Loyer : 530€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m²) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.



Exermont (Loyer : 488€ + 12€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Maison mitoyenne (95m²) avec jardin.

Au rez de chaussée : salon/séjour, cuisine, dégagement, WC. A l'étage, 2 chambres, salle de bain, WC.

Chauffage électrique + tubage offrant la possibilité d'installation d'un poêle à bois.

Classe énergétique : F, GES : B.

Amélioration de l'habitat : les aides de l'Argonne Ardennaise

Deux aides sont proposées aux propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux pour rénover leurs habitations sur le territoire.



Habiter mieux en Ardennes

Pour qui ? Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés.

Pour quels travaux ? Amélioration énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, mise aux normes de logements dégradés.

Quelles aides ? Des conseils gratuits et personnalisés, des aides financières (de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la région Grand Est et de la Communauté de Communes, sous conditions*), des prêts incitatifs et des avantages fiscaux.



Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation de leur habitation principale.

Pour quels travaux ? Réfection de la toiture et ravalement de façade*.

Quelles aides ? Subvention maximale de 1 500 €, sous conditions de ressources*.



* Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez les service Habitat de la Communauté de Communes. **DANS TOUS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !**

Contactez-nous !

Caroline GUTKNECHT
Gestionnaire Habitat
03 24 30 23 94

Point sur les chantiers en cours



Aire d'accueil des gens du voyage

La reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage a récemment débuté avec la démolition du bâtiment d'accueil et des locaux usagers PMR, locaux devenus inutilisables à la suite de l'incendie volontaire de 2017. La disposition du nouveau bâtiment est en cours. Les travaux de finitions et raccordements seront réalisés sur le mois de novembre et début décembre. La réouverture au public est prévue pour début janvier.

Réfection de la toiture du bâtiment de l'usine Walor

À la suite du dégât des eaux survenu en 2018 sur le bâtiment de l'entreprise Walor, dont est propriétaire la Communauté de Communes, des travaux de désamiantage et de réfection de la toiture étaient indispensables.

Les travaux de désamiantage ont débuté en août 2020. Les travaux de couverture sont à ce jour terminés. Les travaux de menuiseries intérieures seront finalisés pour la fin du mois de novembre.

Maison de santé de Buzancy

La transformation de l'ancien bureau de poste en maison de santé se poursuit.

Les travaux de gros œuvre sont désormais terminés, laissant place aux travaux de second œuvre.

Le professionnalisme des entreprises nous permet, malgré la période que nous traversons, de maintenir les délais de livraison du bâtiment, à savoir février 2021.

Urbanisme

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Dans le périmètre de protection d'un monument historique, il est préférable pour tout projet de prendre contact en amont avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) basée à Charleville-Mézières.

La Communauté de Communes et les services de l'UDAP ont décidé de mettre en place, dès janvier 2019, des permanences de l'Architecte des Bâtiments de France sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Les permanences sont ouvertes aux porteurs de projets (particuliers, entreprises, collectivités) et auront lieu une fois par mois (tous les 1ers jeudis) au siège de la Communauté de Communes. Un rendez-vous dure en moyenne 45 minutes.

Les prochaines dates

Sous réserve de modifications liées au contexte sanitaire :

- Jeudi 03 décembre 2020 de 09h30 à 15h00

- Jeudi 07 janvier 2021 de 09h30 à 15h00

Prise des rendez-vous

Les rendez-vous se prennent auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes

Service Urbanisme

Situé en Mairie de Vouziers - 03 24 30 76 30

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (fermé le jeudi).

urbanisme@argonne-ardennaise.fr

Un bel été au Parc Argonne Découverte



Après le confinement du printemps dernier, de nombreux professionnels du tourisme se doutaient que les familles auraient grand besoin de profiter de la nature, et se tourneraient vers le « tourisme vert » et les destinations de proximité.

Cela s'est confirmé très rapidement au Parc Argonne Découverte, dont les meutes

de loups, les oiseaux, les rats laveurs et le Hamac à Bonds ont un vrai pouvoir d'attraction. Avec un protocole sanitaire adapté aux circonstances, le Parc a accueilli chaque jour 400 visiteurs en moyenne, soit + de 25000 sur les 2 mois de juillet-août.

Ces bons chiffres de fréquentation s'accompagnent

d'avis clients très enthousiastes, et de plusieurs enseignements. Le restaurant, par exemple, a su s'adapter en servant à un grand nombre de visiteurs des plats « à emporter » : c'est une formule qui devrait être renouvelée à partir de 2021.

Le mois de septembre a montré que le Parc pouvait aussi attirer à l'automne, à condition que la météo soit ensoleillée. La saison s'est achevée avec les vacances de Toussaint, synonymes d'animations autour d'Halloween.



© Orlane MARANDON

Le chiffre : 180



Parc Argonne Découverte
Centre de soins pour la faune sauvage
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr



Cette année, le Centre de Soins pour la faune sauvage, géré par le Parc Argonne Découverte, a recueilli + de 180 animaux apportés par des habitants des environs. Beaucoup d'oiseaux, mais aussi une quarantaine de hérissons et des petits mammifères (écureuils, rats laveurs...). Tous ceux qui étaient en bonne santé et autonomes ont été relâchés dans des endroits adaptés : à proximité d'autres animaux de la même espèce, loin des routes... Comme chaque hiver, quelques hérissons n'avaient pas suffisamment de réserves pour hiberner sans risques : ils restent sous la surveillance des soigneurs jusqu'au printemps prochain.

Sarthe : une jeune louve prénommée Argonne

Fin juin, 2 louveteaux arctiques nés dans les bois d'Olizy-Primat quittaient le Parc Argonne Découverte pour le Domaine de Pescheray. Ce parc animalier situé dans la Sarthe abrite, entre autres, une meute de loups blancs dont il ne subsistait plus que des femelles plutôt âgées.

Dans le cadre des échanges entre parcs, et du partage d'expériences entre soigneurs, le PAD a participé à la définition du protocole de mise en contact entre les adultes et les jeunes âgés de 2 mois. Quelques jours plus tard, l'équipe de Pescheray confirmait que tout s'était bien passé, et que la meute ne formait plus qu'un... Le mâle a été baptisé Amarok (« loup » en langue inuite), et, en guise de clin d'œil, la femelle a été prénommée Argonne. Elle compte désormais parmi les ambassadeurs de notre région dans l'Ouest de la France !



Parc Argonne Découverte
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr
f i t y

Idée cadeaux de Noël : offrez une expérience inoubliable !

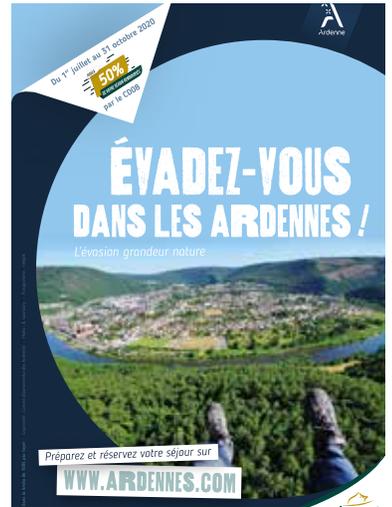
Comme les 220 personnes qui l'ont fait cette année, vous connaissez quelqu'un qui rêve de nourrir des animaux aussi fascinants que les loups, les perroquets, les rats laveurs et les chauves-souris ?

Plus d'infos et achat de billets en ligne sur www.parc-argonne-decouverte.fr



Offrez-leur une séance «Animalier d'un jour», en coulisses avec les soigneurs du Parc Argonne Découverte ! L'activité est accessible dès 7 ans. La réservation est indispensable, pensez à réserver plusieurs semaines à l'avance !

Quel bilan pour la saison touristique 2020 sur notre territoire ?



Malgré les conditions liées à la pandémie, la fréquentation touristique de cet été reste plutôt satisfaisante. Une petite baisse se fait constater, due à cette situation inédite mais nettement moins marquée que celle attendue. À l'office de tourisme, les conseillères ont reçu 2/3 de leur fréquentation saisonnière habituelle.

En effet, l'Argonne Ardennaise fut une destination de vacances pour des touristes recherchant un lieu dépaysant proche de chez eux : la majorité de nos touristes cette année est originaire des régions et pays limitrophes.

Le territoire a accueilli essentiellement des Français représentant à eux seuls 85 % des touristes contre 15 % d'étrangers. Néerlandais et Belges étaient les principaux vacanciers étrangers.

Ils recherchaient essentiellement des activités et loisirs de plein air comme la randonnée, les balades à vélo, les découvertes patrimoniales, la baignade ou les marchés... Plus de la moitié des renseignements effectués étaient consacrés à ces thématiques, soit 55 % des demandes enregistrées.

Pour aider le secteur touristique fortement impacté par la crise sanitaire, le Conseil Départemental a lancé cet été le dispositif « Évadez-vous dans les Ardennes ». Cette aide financière permettait aux touristes d'être remboursés jusqu'à 100€ sur leurs frais de séjour dans les Ardennes. Ouvert également aux Ardennais, ce coup de pouce du département offrait alors une belle opportunité pour (re)découvrir les sites touristiques à proximité de son domicile.

Toujours plus d'actions de communication sur internet

Pour promouvoir notre destination dans ce contexte particulier, l'Office de Tourisme s'est appuyé sur les outils développés ces dernières années. Le site internet www.argonne-en-ardenne.fr est plus que jamais le pivot de la communication. On y trouve toutes les activités et hébergements touristiques du territoire, un agenda des manifestations actualisé en fonction de la situation sanitaire, des actualités, un espace « pros »... Des newsletters ont vu le jour pendant le confinement, à la fois

pour donner des idées de sorties compatibles avec chaque période, et pour garder le contact avec les acteurs touristiques de l'Argonne en Ardenne.

Abonnez-vous aux newsletters de l'Office de Tourisme sur www.argonne-en-ardenne.fr (en bas de chaque page, bouton « S'inscrire »).

www.argonne-en-ardenne.fr

 @destination.argonne.ardenne

10 place Camot à Vouziers

Tel.: 03 24 71 97 57



Coup de pouce pour le plan d'eau de La Samaritaine



Le plan d'eau de la Samaritaine est bien connu des habitants du secteur de Buzancy et également des touristes estivaux. La baignade y est très appréciée des grands comme des petits, surtout avec les chaleurs que nous avons connues cet été.

Afin de garantir la parfaite sécurité des baigneurs, la mairie de Buzancy tenait à procéder à de nouveaux aménagements des abords, mais surtout à recruter un nouveau maître-nageur.

Pour faire face à ces dépenses destinées à valoriser cet atout touristique, la mairie de Buzancy a sollicité un coup de pouce financier de la Communauté de communes, qu'elle a obtenu. Aide d'autant plus appréciée que le plan d'eau est accessible gratuitement.

Ces dispositions devraient être maintenues pour les prochaines années.

Annonce

PENDANT LE CONFINEMENT LE FJEPACS LA PASSERELLE RESTE OUVERT !

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

FJEPACS

Pour toute demande et pour la sécurité de chacun, nous vous demandons de vous munir de votre attestation en cochant la case « Convocation administrative et pour se rendre dans un service public ».

A VOTRE ÉCOUTE... COÛTE QUE COÛTE

Nous vous proposons des temps d'accueil individuels dans les communes suivantes :

BUZANCY, BRIELLES SUR BAR, GRANDPRÉ, LE CHESNÉ, LEFFINCOURT, MACHAULT, MONTHOIS, SAVIGNY SUR AISNE, VOUZIERS.

Vous pourrez y trouver de l'écoute, de l'échange et de l'information...

Mélanie Toussaint & Céline Thébaud
06 31 46 99 62

Vous rencontrez des difficultés liées au numérique ?
Manon Guyot se tient à votre disposition pour toute demande.
☎ **07 86 82 78 49**

SUITE DES ANIMATIONS AU VERSO

SITE INTERNET
fjepvouziers.fr

FACEBOOK
FJEPACS La Passerelle

NOS LOCAUX
15 Rue du Champ de Foire, Vouziers

TÉL.
03 24 30 99 61
MAIL
accueil@fjepcs.fr

DES ANIMATIONS MAINTENUES DANS NOS LOCAUX, SUR LE TERRITOIRE ET EN LIGNE...

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les mercredis de 8h30 à 17h30 (sans interruption).
Pour les enfants de 4 à 12 ans.

☎ SANDRINE DATY - 06 31 50 70 73

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Les mercredis (hors vacances scolaires)
de 10h à 12h.

☎ ISABELLE RÉGNIER 06 78 32 46 41

NOS RENDEZ-VOUS FACEBOOK LIVE

Tous les vendredis à partir de 14h30, l'équipe du FJEPACS vous proposent des activités à réaliser chez soi.

Chaque lundi, nous diffuserons la liste des fournitures nécessaires.

ACCUEIL JEUNES (13-17 ANS)

Le local est fermé mais Jimmy vous propose des animations en ligne via Instagram

☎ JIMMY JULY - 06 78 29 56 28

📷 local_jeunes_fjepcs

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Les lundis de 14h à 17h à l'Est'a'Minet

Moment d'échange convivial et partage d'informations entre parents.

☎ ISABELLE RÉGNIER - 06 78 32 46 41

TRANSPORT À LA DEMANDE LIVRAISON

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ou si vous souhaitez bénéficier de la livraison de produits de premières nécessités.

☎ STANDARD - 03 24 30 99 61



Les sites Natura 2000 aux couleurs de l'automne

Initialement prévues au printemps, les sorties naturalistes avaient été reportées à l'automne, compte tenu du contexte sanitaire. Ce fut finalement une belle occasion de redécouvrir les sites Natura 2000 sous un autre angle.

Les intervenants du Regroupement des Naturalistes Ardennais, du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et de la Maison de la Nature ont proposé des balades de qualité et riches en découvertes. Grâce à une météo clémente, près de 110 participants ont profité des 4 dates programmées entre le 21 août et le 10 octobre.

Le public est essentiellement ardennais mais on note une progression du nombre de curieux provenant de la Marne pour la troisième année consécutive. Cela s'explique notamment par une communication étendue auprès des offices de tourisme de ce département. L'Argonne Ardennaise travaille déjà sur le programme de sorties 2021 qui sera présenté en début d'année. Sorties naturalistes diverses pour tous publics vous attendront dès le printemps.



Contactez-nous !

Aurélien MUSU
 Coordinateur Natura 2000
 03 24 71 59 93
a.musu@argonne-ardennaise.fr



Comités de pilotage Natura 2000

Le 13 octobre dernier, se sont réunis à la salle polyvalente de Vrizy les 6 comités de pilotage Natura 2000. Ce sont ces COPIL qui décident et valident les orientations proposées par l'Argonne Ardennaise, animatrice des sites Natura 2000. Suite à ces COPIL, une demande de subventions va être déposée auprès des financeurs pour le programme d'actions 2021-2022. Vous retrouverez ce dernier prochainement.

Ma Haie Pour les Hérissons : les commandes battent des records !

Pour la deuxième année de l'opération, les habitants et les collectivités se sont à nouveau mobilisés pour la réhabilitation des haies en Argonne Ardennaise.

Près de 12 000 plants commandés

Pour la session 2020, 435 commandes enregistrées (contre 275 l'an passé) dont 13 communes, 1 collège et 21 agriculteurs. Merci à tous les participants pour leur implication !

Dans le détail, ont été commandés :

- 8 956 végétaux pour haies,
- 2 431 petits fruitiers,
- 481 fruitiers,
- 600 fournitures annexes (tuteurs, paillage, etc),
- 91 abris pour la faune, soit 34 gîtes à hérissons, 20 hôtels à insectes, 8 gîtes à chauves-souris et 29 nichoirs à oiseaux.

Ce qui nous fait un total de 11 837 plants soit 2,5 fois plus que l'an dernier (4 726 plants vendus en 2019) !

Les fruitiers victimes de leur succès

La conséquence directe de cette nette augmentation des commandes est que toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. Cela est particulièrement vrai pour les arbres fruitiers et les abris pour la faune sauvage qui ont rencontré un vif succès.

Cette opération subventionnée par la Région Grand Est, dans le cadre d'un appel à projet « Trame verte et bleue », a pour objectif principal la reconstitution d'un réseau de haies sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi les lignes budgétaires et donc les quantités réservées



pour les arbres fruitiers et les équipements pour la faune sont restreintes.

Si vous n'avez pas obtenu tout ce que vous souhaitiez cette an-

née, sachez que l'opération sera renouvelée à l'automne 2021, avec des modalités probablement modifiées.



La Communauté de communes souhaite estimer les besoins de la population en composteurs, en vue d'une éventuelle commande groupée. Ce questionnaire exhaustif permettra également de définir les modalités d'obtention d'un composteur. Attention : ceci n'est pas un bon de commande. Vous pouvez également le remplir en ligne sur le site de la Communauté de Communes.

Informations Générales

1 - Commune de résidence :

.....

2- Nombre de personnes dans votre foyer :

.....

Le jardin, la cuisine et leurs déchets

Si vous ne possédez pas de jardin, passez à la question 6

3- Quel type de jardin possédez-vous ? (plusieurs choix possibles)

- Potager
- Pelouse
- Jardin d'agrément (massifs, haies, arbustes...)

4- Pratiquez-vous le jardinage ?

- Oui
- Non

5- Utilisez-vous des produits phytosanitaires ?

- Oui
- Non

Si oui, pour quels usages ?

.....

.....

6- Pratiquez-vous déjà le compostage ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

- Manque d'informations
- Manque de place
- Trop contraignant
- Autre :

7- Que faites-vous de vos déchets verts (hors élagage) ?

- Compostage individuel
- Déchèterie
- Mulching (tondre sans ramasser l'herbe)
- Paillage

8- Que faites-vous de vos déchets de cuisine ?

- Compostage individuel
- Ordures ménagères
- Animaux

Si vous avez répondu non à la question 6, passez à la question 13.

Votre pratique du compostage

9- Quelle forme ?

- En composteur
- En tas

10- A quelles fins ?

- Pour diminuer la quantité de déchets dans les ordures ménagères
 - Pour bénéficier d'un fertilisant gratuit
 - Pour préserver l'environnement
 - Pour réduire le coût du traitement des déchets
 - Autre :
-

11- Pour quels déchets ?

- Déchets de cuisine
- Tontes de gazon
- Tailles de haies
- Feuilles mortes
- Autres :

12- Comment utilisez-vous votre compost ?

- Potager
- Pelouse
- Plantes en pot
- Autre :

13- Seriez-vous intéressé par un composteur individuel ?

- Oui
- Non

Si oui, quel volume (on conseille habituellement 1L de composteur pour 1m² de jardin)

- 400 L
- 600 L

14- Quelle somme seriez-vous prêt à engager pour l'acquisition groupée d'un composteur ?

- De 15 à 20 €
- de 20 à 25 €
- Autre :

15- Si vous êtes intéressés par un composteur, merci de nous laisser vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Merci de nous retourner ce coupon au siège de la Communauté de Communes (44-46 rue du Chemin Salé, 08 400 VOUZIERES) avant le 31 décembre 2020.



Le tonnage des déchets ramassés en augmentation dans l'Argonne Ardennaise

Alors que les tonnages des ordures ménagères (déchets résiduels ramassés en porte-à-porte) étaient en baisse depuis plusieurs années, 2020 a connu une nette augmentation. Cela est en partie dû au fait que la qualité du tri a diminué récemment. Des déchets normalement destinés au recyclage se sont retrouvés dans les déchets résiduels (des contenants en verre notamment).

Le montant de la redevance des ordures ménagères est directement corrélé au coût de traitement. Le surplus de déchets à l'enfouissement est facturé à la collectivité et donc impacte le montant de la redevance. Sans compter que certains de ces déchets auraient pu être valorisés.

Bien trier ses déchets, c'est bon pour la planète et pour votre budget ! Retrouvez les consignes de tri sur le site de la communauté de communes www.argonne-ardennaise.fr > Vie quotidienne > Tri des déchets recyclables



Recyclage des meubles : des apports en hausse en déchèterie et pas toujours de benne

Un accroissement des apports de meubles en déchèterie a été constaté cette année. Que ce soit dû au tri effectué durant le confinement, l'isolation à un euro qui a vidé les greniers ou encore l'augmentation des transactions immobilières, de nombreux usagers ont pris la direction des déchèteries. Cependant, trois déchèteries du territoire ne sont pas équipées en bennes éco-mobilier : Buzancy, Machault et Challerange. Ce constat a surpris plusieurs usagers.

Explication : les bennes destinées aux meubles sont gérées à distance par un éco-organisme national. Éco-mobilier travaille avec des prestataires qui déposent les bennes, mais c'est bien l'organisme Éco-mobilier qui décide seul dans quelles dé-

chèteries sont positionnées les bennes.

Les meubles apportés par les usagers à Buzancy, Machault et Challerange sont stockés puis déplacés vers les déchèteries équipées, un coût pour la collectivité. Une demande est déposée chaque trimestre depuis 2 ans pour obtenir les bennes manquantes.



Dernière minute

Au moment de la rédaction du 2C2A Mag', l'accès aux déchèteries est autorisé par le gouvernement.

Les déchèteries de l'Argonne Ardennaise sont donc accessibles aux horaires habituels d'hiver (voir au dos du Mag').

En cas de doute, consultez le site internet de l'Argonne Ardennaise ou téléphonez au standard au 03 24 30 23 94.

Ramassage des déchets et jours fériés

Les collectes n'ont pas lieu les jours fériés et ne font pas l'objet de rattrapages sauf pour Noël/nouvel an et 1er/8 mai.

Vendredi 25 décembre Vendredi 1^{er} janvier

Rattrapages les jeudis 24 décembre et 31 décembre

Communes concernées : Authé, Atruche, Germont, Saint-Pierremont, Vouziers sud (au sud de la rue du Chemin Salé).

Vous déménagez ? La composition de votre foyer change ?

Appelez la Communauté de communes ! Pour rendre ou échanger votre bac ou encore ajuster votre facturation.

Contactez-nous !

Service Environnement
03 24 30 55 71

Une équipe au service du territoire et de ses habitants

Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au samedi : 9h - 11h50 et 14h - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h - 17h



Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :

Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison
de services
au public



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX

Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU

Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

Fermeture hivernale

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738

parc-argonne-decouverte.fr



Argonne
en Ardenne
| Office de Tourisme |

Office de Tourisme Argonne en Ardenne

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57

www.argonne-en-ardenne.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS,
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER

Tél. 03 24 30 23 94